

Vous êtes gestionnaire d'une Prestation Jeunes CALENDRIER 2025



MON COMPTE PARTENAIRE

Pensez à mettre à jour vos habilitations en cas de changement d'utilisateurs

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

Déclaration prévisionnelle 2025
avant le 31 mars

Déclaration réelle 2024
avant le 31 mars

Transmettez votre bilan d'activité
avant le 31 mars

En cas de renouvellement de projet :
Prenez contact avec votre conseiller de territoire pour l'évaluation de votre projet

Transmettez votre projet de renouvellement
avant le 14 octobre

Echéance	Etape	Informations complémentaires
Avant le 31 mars	Déclaration prévisionnelle 2025	A la validation de votre déclaration, vous recevrez un acompte à hauteur de 70% du montant de votre droit prévisionnel 2025.
Avant le 31 mars	Déclaration réelle 2024	À la validation de votre déclaration, vous recevrez le solde de votre droit réel 2024.
Avant le 31 mars	Bilan d'activité 2024	Complétez et transmettez votre bilan d'activité : Ce bilan est une pièce justificative indispensable au paiement du solde de votre prestation 2024. <i>En cas de besoin, contactez votre conseiller de territoire.</i>
Avant le 14 octobre	Votre projet de renouvellement	Si votre convention de financement prend fin au 31 décembre 2025, vous êtes en renouvellement de projet : <ul style="list-style-type: none"> Contactez votre conseiller de territoire pour vous accompagner dans l'évaluation de votre projet Transmettez votre projet de renouvellement finalisé avec <u>toutes les pièces justificatives</u> par mail, à votre conseiller de territoire.